

Le rôle des ETF

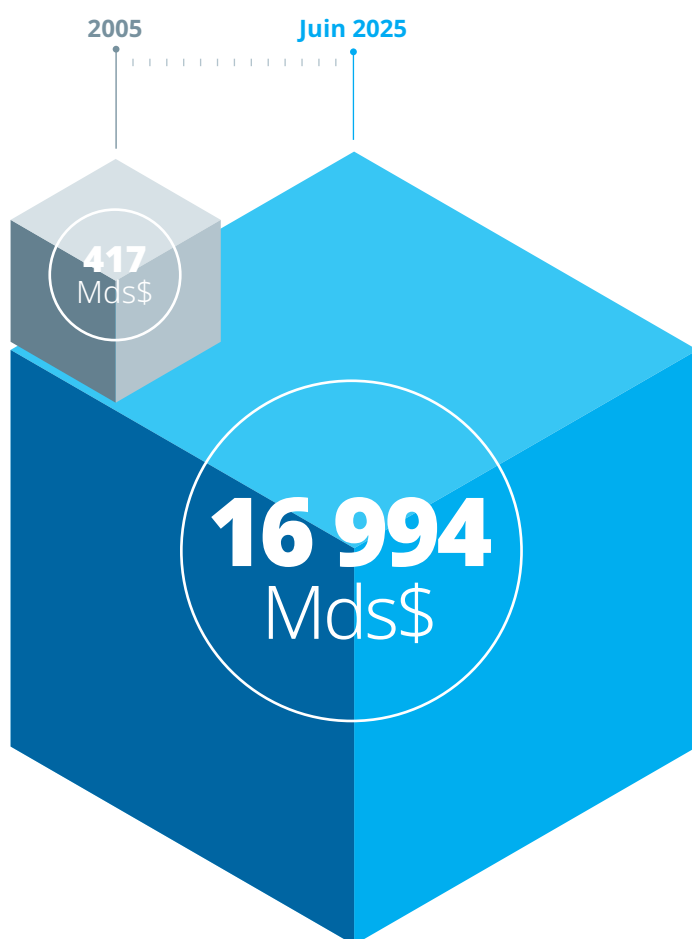


Qu'est-ce qu'un ETF ?

Un exchange-traded fund (ETF) est un fonds d'investissement reproduisant la performance¹ d'un indice² donné. Pour ce faire, le fonds est investi de manière à répliquer la composition de cet indice.

Les ETF permettent d'investir³ efficacement sur les marchés financiers en donnant accès à différentes classes d'actifs. Les investisseurs peuvent choisir le ou les produits les plus adaptés à leurs objectifs et au niveau de risque qu'ils sont prêts à prendre.

Le marché des ETF a considérablement gagné en popularité depuis l'apparition de ce type de produit sur les marchés en 1993.



À fin juin 2025, environ 16 994 milliards de dollars étaient gérés au sein d'ETF dans le monde, contre seulement 417 milliards de dollars en 2005⁴.

Ces produits offrent désormais un large choix de placements aux investisseurs, qui peuvent ainsi s'exposer aux marchés actions par zones géographiques ou par secteurs d'activité, s'exposer aux obligations d'entreprises ou d'État, ou encore se tourner vers des investissements thématiques et durables.

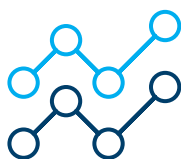
1 Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

2 Pour plus d'information sur la méthodologie de l'indice, veuillez vous référer au site web du fournisseur d'indice.

3 Investir implique des risques. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la section Risques plus bas.

4 Source ETFGI à fin juin 2025.

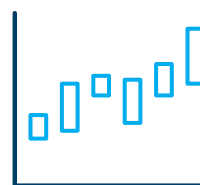
Principales caractéristiques des ETF



Les ETF sont gérés par des professionnels mais considérés comme des produits « passifs » car ils suivent des indices de marché



Les ETF investissent dans un ensemble d'actifs reproduisant la performance d'un indice donné



ETF se négocient en bourse comme des actions d'entreprises

Un outil pour un portefeuille diversifié

Tout comme les fonds (OPC) traditionnels, les ETF sont encadrés par des gérants qui réalisent des opérations afin que les fonds puissent atteindre leur objectif de performance, à la différence que ces décisions sont ici guidées par une réplique aussi fidèle que possible de la performance de l'indice. La performance attendue de l'ETF hors frais de gestion est ainsi conforme à celle de son indice sous-jacent, donnant aux investisseurs une certaine visibilité vis-à-vis de leurs attentes de rendement.

À l'inverse, l'un des principaux objectifs des gérants actifs est de surperformer un indice de référence. Plusieurs approches peuvent permettre aux gérants d'atteindre cet objectif. Les fonds traditionnels gérés activement sont associés à des frais spécifiques liés à cette surperformance, contribuant à un niveau de frais plus élevé pour ce type de fonds traditionnels gérés activement.

Les ETF et les fonds traditionnels gérés activement peuvent être complémentaires dans le cadre d'un portefeuille diversifié pour permettre aux investisseurs d'atteindre leurs objectifs.

Pourquoi un ETF?



De nombreuses caractéristiques inhérentes aux ETF en font des produits attractifs dans le cadre d'une construction de portefeuille :



Transparence

Les ETF répliquent des indices construits autour de méthodes transparentes et fondées sur des règles strictes. Les investisseurs en ETF savent ainsi d'où vient la performance obtenue, limitant le risque d'une dérive de gestion.

Comme ces fonds sont directement négociés en bourse, leur prix d'achat et de vente peut également être connu à tout moment.

En Europe, la réglementation des fonds UCITS⁵ impose de fortes contraintes supplémentaires de publication et de transparence pour les investisseurs.

Les fournisseurs d'ETF européens ont mis en place des règles de bonnes pratiques en matière de publication d'informations relatives aux fonds sur leur site internet. Certains reportings vont au-delà des exigences réglementaires.



Faible coût

Les frais de gestion constituent l'un des principaux avantages des ETF : ces frais⁶ sont généralement très inférieurs à ceux des fonds traditionnels gérés activement.



Diversification

La diversification⁷ est, pour les investisseurs, un outil central de la gestion des risques. Il est important de rappeler que chaque ETF soumis à la réglementation UCITS est composé d'un ensemble d'actifs diversifiés visant à répliquer la performance de l'indice. Cela permet donc à ces fonds de diversifier directement un portefeuille.

Le coût⁸ relativement faible des ETF permet également un accès, à moindres coûts, aux indices et aux marchés où les fonds traditionnels peuvent ne pas être idéalement positionnés pour convenir aux besoins des investisseurs.



Accessibilité

Les ETF sont accessibles à tout type d'investisseur, faciles à négocier et ils offrent un moyen efficace d'investir et de s'exposer aux marchés financiers, avec des objectifs de placement facilement compréhensibles. Le cadre UCITS, dont la réglementation vise à protéger l'investisseur, a contribué à cette accessibilité.



Choix

Avec plus de 2350 ETF cotés en Europe⁹, les investisseurs ont un large choix de produits pouvant correspondre à leurs projets d'investissement. Ces produits permettent de répliquer la performance des indices boursiers les plus connus, comme l'Euro Stoxx 50, mais aussi d'indices boursiers nationaux ou régionaux tels que le S&P 500, sans oublier les ETF sectoriels ou thématiques, par exemple dédiés à l'investissement dans l'intelligence artificielle ou à l'investissement responsable¹⁰.

5 UCITS : « Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities », dite Directive OPCVM en français - Directive européenne 2014/91/UE.

6 Pour plus d'informations concernant l'ensemble des coûts supportés par le fonds, veuillez vous référer à son Document d'Informations Clés (DIC). Des coûts de transaction et des commissions peuvent être appliqués dans le cadre de la négociation d'ETF.

7 La diversification n'offre aucune garantie de performance et ne protège pas contre une perte éventuelle.

8 Pour plus d'informations concernant l'ensemble des coûts supportés par le fonds, veuillez vous référer à son Document d'Informations Clés (DIC). Des coûts de transaction et des commissions peuvent être appliqués dans le cadre de la négociation d'ETF.

9 Source ETFGI à fin juin 2025.

10 Toutes les informations relatives à l'investissement responsable d'Amundi sont disponibles sur amundiETF.com et amundi.com.

Toute décision d'investissement doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds, tel que décrits dans son prospectus.

Le rôle des ETF

Les ETF ayant gagné en popularité au cours des 25 dernières années, leur présence s'est progressivement imposée au sein des portefeuilles des investisseurs.

Les trois utilisations d'ETF les plus répandues chez les investisseurs :



Allocation d'actifs de long terme
où les investissements
sont conservés dans le
temps et/ou modifiés
périodiquement



**Exposition à une thématique
ou un secteur particulier**
pour une allocation
de cœur de portefeuille
notamment



Allocation d'actifs tactique
où les investissements
évoluent de manière
dynamique en fonction des
conditions de marché

De nombreux investisseurs achètent des ETF répliquant des marchés spécifiques, ce qui leur permet d'acheter et de conserver ces ETF pour un faible coût et sur une longue période, quelles que soient les fluctuations du marché.

En parallèle, la flexibilité des ETF leur permet d'être également utilisés pour effectuer des allocations tactiques et opportunistes, et leur diversification leur permet d'être utilisés par les investisseurs pour s'exposer facilement à de nouveaux secteurs ou zones géographiques.

Les ETF ayant gagné en popularité au cours des 25 dernières années, leur présence s'est progressivement imposée au sein des portefeuilles des investisseurs.

Amundi ETF

Amundi, le plus gros fournisseur d'ETF européen, proposant plus de 300 ETF régis par la réglementation OPCVM, couvrant un large ensemble de besoins en termes d'allocation d'actifs et d'objectifs ESG et Climat.

Pour plus d'informations sur la manière d'investir en Amundi ETF, visitez notre site web : **www.amundiETF.com**.

COMMUNICATION MARKETING

Les risques liés à l'investissement

- Risque de perte du capital investi. Les investisseurs sont entièrement exposés au risque de perte en capital, et ils peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi.
- Risque lié aux marchés auxquels l'ETF est exposé. Le prix et la valeur des investissements sont liés au risque de liquidité des composantes de l'indice sous-jacent. La valeur des investissements peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.
- Risque lié à la volatilité des titres/devises composant l'indice sous-jacent.
- L'objectif d'investissement du fonds peut ne pas être entièrement réalisé.

Informations importantes

Ceci est une communication marketing. Veuillez consulter le Prospectus et le Document d'Informations Clés (« DIC ») avant de prendre une décision d'investissement définitive.

Les informations de ce document ne sont pas destinées à être distribuées et ne constituent pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres ou de services aux États-Unis, ou dans l'un de ses territoires ou possessions soumis à sa juridiction, à destination ou au profit de tout ressortissant américain « US person » (tel que défini dans le prospectus des Fonds ou dans les mentions légales des sites amundi.com et amundiETF.com). Les Fonds n'ont pas été enregistrés aux États-Unis en vertu de l'Investment Company Act de 1940 et les parts/actions des Fonds ne sont pas enregistrées aux États-Unis en vertu du Securities Act de 1933.

Ce document est de nature commerciale. Les fonds décrits dans le présent document (les « Fonds ») peuvent ne pas être disponibles pour tous les investisseurs ni être autorisés à la commercialisation auprès des autorités compétentes de certains pays. Il est de la responsabilité de chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à ou investir dans ce produit. Il est recommandé aux investisseurs de consulter des conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques indépendants avant d'investir dans ce produit.

Les informations contenues dans le présent document sont des informations promotionnelles et non contractuelles qui ne doivent pas être considérées comme un conseil en investissement ou une recommandation d'investissement, une sollicitation d'investissement, d'offre ou d'achat de la part d'Amundi Asset Management (« Amundi ») ou de l'une quelconque de ses filiales.

Les Fonds sont les ETF UCITS d'Amundi et Amundi ETF désigne l'activité ETF d'Amundi.

Les ETF UCITS d'Amundi sont des fonds indiciels gérés passivement. Les Fonds sont des fonds ouverts de droit français, luxembourgeois ou irlandais, agréés respectivement par l'Autorité des Marchés Financiers en France, la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, ou la Banque Centrale d'Irlande, et autorisés à commercialiser leurs parts ou actions dans différents pays européens de l'UE (les « Pays de Commercialisation ») en vertu de l'article 93 de la Directive 2009/65/CE.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel est tenu de lire les documents d'offre des Fonds (DIC et prospectus). Tout investissement dans un fonds comporte des risques importants (les risques sont détaillés dans le DIC et le prospectus).

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures. Le rendement de l'investissement et la valeur principale d'un investissement dans les Fonds ou autre produit d'investissement peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et entraîner la perte du capital investi à l'origine. Il est recommandé aux investisseurs de demander conseil auprès d'un professionnel avant toute décision d'investissement afin de déterminer les risques associés à l'investissement et son caractère approprié. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la conformité de son investissement avec la législation applicable dont il dépend, et de vérifier que celui-ci est adapté à ses objectifs d'investissement et à sa situation patrimoniale (notamment du point de vue fiscal).

Certains des Fonds mentionnés dans ce document peuvent ne pas être autorisés à la distribution dans votre pays.

Les Fonds ne sont ni sponsorisés, ni approuvés, ni distribués par les fournisseurs d'indices. Les fournisseurs d'indices ne font aucune déclaration quant à l'adéquation de tout investissement. Une description complète des indices est disponible auprès des fournisseurs.

Ce document n'a pas été revu, visé ou approuvé par une quelconque autorité financière.

Informations réputées exactes au 31 août 2025.

Reproduction interdite sans l'autorisation écrite d'Amundi.

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91, boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15 - France. Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30. Siren n° 437 574 452 RCS Paris.

Amundi Asset Management (Amundi AM)

« Société par Actions Simplifiée » - SAS au capital social de 1 143 615 555 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 04000036.

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91, boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15 - France. Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30. Siren n° 437 574 452 RCS Paris.